

L'Observatoire

2019

天文台

2019

这些律师被杀害

监禁

迫害

L'Obs

L'Observa

SPECIAL CHINE

中国特种



2019年

© **IDHBB/** IDHAE

Institut des Droits de l'homme des Avocats Européens – European Bar Human Rights Institute

ISBN **978-99959-970-4-5**

ISSN : **2354-4554**

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle

*Les persécutés
du cabinet Fengrui
et les autres*

2019

**Cette page ne fait pas partie de la
communication publique**

CHINE – 19 janvier 2018

Yu Wensheng

Sa licence révoquée le 15 janvier, il est arrêté quatre jours après.



Le 19 janvier 2018, Yu Wensheng a été arrêté par plusieurs policiers - officiellement pour «perturbation du service public» - alors qu'il quittait son immeuble à Pékin pour emmener son fils de 13 ans à l'école. Le 19 avril, l'accusation a été transformée en « subversion du pouvoir de l'Etat » et "obstruction du service public". Il est détenu au secret depuis. Ni sa femme, Xu Yan, ni ses avocats, malgré 25 tentatives, n'ont été autorisés à le voir.

En six mois il a connu successivement un licenciement de son cabinet d'avocats, sur ordre des autorités, une entrave à l'installation d'un cabinet indépendant, la suppression de sa licence, une interpellation et un emprisonnement dans un lieu secret. Le 20 novembre 2018, les autorités chinoises ont déclaré que l'affaire faisait l'objet d'un complément d'enquête. Le 1er février 2019, son dossier a été transféré au tribunal populaire intermédiaire de Xuzhou dans l'attente du procès.

Le 18 juillet 2017 : Yu Wensheng, l'un des deux avocats du dernier détenu de la grande « répression 709 », Wang Quanzhang, avait été licencié par son cabinet d'avocats. Selon les explications fournies, ses confrères y auraient été contraints par le Bureau judiciaire de Pékin. Se retrouvant subitement sans travail, Yu Wensheng a essayé de mettre en place un cabinet juridique indépendant après avoir quitté son ancienne entreprise. Pour cela il a entrepris toutes les formalités, mais en vain : le 12 janvier 2018 il a reçu une lettre du bureau municipal de la justice de Pékin lui refusant l'autorisation de s'installer en vue de pratiquer la profession d'avocat. Trois jours plus tard, le 15 janvier 2018, Yu Wensheng, a reçu une autre lettre lui annonçant que sa licence d'exercice professionnel était supprimée parce qu'il n'avait pas travaillé dans un cabinet d'avocats agréé au cours des six derniers mois.

Le 18 janvier 2018, à la veille des réunions des dirigeants du pays à Pékin pour évoquer notamment des modifications de la Constitution, Yu Wensheng a publié une lettre ouverte en chinois sur Twitter et Facebook, tous deux interdits par le filtre Internet de la Chine, le Great Firewall. Il y réclamait des amendements à la constitution chinoise, appelant entre autres réformes à des élections équitables et à un système de surveillance pour le Parti communiste chinois, et appelant les membres du parti à choisir au sein de plusieurs candidats plutôt que de se borner à la nomination d'un seul, le titre de président n'ayant, selon lui, "aucune signification électorale" en Chine.

Yu Wensheng a défendu de nombreuses victimes de la répression en Chine, en particulier les pétitionnaires, les militants des droits civiques et des confrères avocats comme Wang Quanzang. En 2016, il avait fait partie d'un groupe de six avocats qui avait poursuivi le gouvernement chinois en raison de la pollution de l'air dans le pays. Il a été harcelé et intimidé par le gouvernement à plusieurs reprises au cours de sa carrière, notamment lorsqu'il a été détenu pendant quatre-vingt-dix-neuf jours en 2014, déjà pour «perturbation du service public», pour avoir exprimé son soutien au mouvement *Occupy Central* de Hong Kong.

**Cette page ne fait pas partie de la
communication publique**

CHINE - 9 mai 2019

J – 30 - Révocation de licence annoncée pour les avocats du cabinet Fengrui *Liu Xiaoyuan, Zhou Lixin, Wang Yu, Bao Longjun*



Tous les anciens avocats du cabinet Fengrui (et ceux qui les ont défendus) sont en passe de perdre définitivement leur licence.

En mars 2018, le bureau de la justice de Pékin a suspendu la licence légale du cabinet d'avocats Fengrui. Le 9 novembre 2018, après la fermeture de la succursale de Nanchong, dans le Sichuan, la licence du cabinet Fengrui a été définitivement révoquée. Depuis cette date, tous les anciens avocats du cabinet, Liu Xiaoyuan, Zhou Lixin, qui travaillait dans la succursale de Guizhou, Wang Yu et son mari, Bao Longjun, disposent d'un délai de six mois, soit jusqu'au 9 mai 2019, pour justifier de leur transfert dans un nouveau cabinet d'avocats. Mais soit il leur est impossible de trouver un emploi, car les autorités font pression sur les cabinets pour qu'ils n'acceptent pas de les recruter (Wang Yu, Bao Longjun), soit ses cabinets ne sont pas en mesure de faire enregistrer le transfert (Liu Xiaoyuan, Zhou Lixin).

Le règlement prévoit en effet que lorsque les avocats passent d'un cabinet à un autre, ils doivent d'abord demander deux documents à la Beijing Lawyers Association (BLA). L'un est le certificat indiquant les cabinets dans lesquelles ils ont travaillé et l'autre est un certificat confirmant qu'ils n'ont pas enfreint les règles professionnelles de l'avocat. Normalement ces informations transitent par le site Web de la BLA qui permet de soumettre une demande. Il s'agit d'une simple formalité mais pour les avocats « indésirables », l'accès au site officiel du Bureau de la justice de Beijing est bloqué. Ils ne peuvent saisir ni leur nom, ni leur numéro d'identité ou numéro de licence pour accomplir les formalités. Dès que le délai est expiré, le site Web du Bureau de la justice de Pékin fait apparaître après leur nom la mention que la licence est « annulée ».

Tous les avocats défenseurs des droits de l'homme sont confrontés à la même difficulté qui vise ainsi à les éliminer. Ainsi, en novembre 2018, à peu près au moment où sa licence de Fengrui a été annulée, toutes les informations relatives aux membres du cabinet ont été supprimées du système de gestion des avocats sur le site officiel du Bureau de la justice de Pékin. La saisie du nom, des numéros d'identité ou de licence ne donnait aucun résultat. La licence de deux autres membres du cabinet Fengrui, Zhou Shifeng et Wang Quanzhang, qui ont tous les deux été condamnés, fait l'objet d'annulation du fait de leur condamnation.

Les membres du cabinet ne sont pas les seuls visés. Les avocats qui ont défendu des avocats du cabinet Fengrui ne sont pas épargnés. Yu Wensheng et Chang Hai, avocats de Wang Quanzhang ou Wen Donghai, qui a agi en tant qu'avocat de Wang Yu, ont vu leur licence révoquée. Li Yuhan, l'avocate de Wang Yu, semble promise au même sort à l'issue de son procès.

CHINE - 27 mars 2018

Zhang Kai

Licencié par son cabinet de Beijing sous la contrainte des autorités



Le 27 mars 2018, Zhang Kai du cabinet d'avocats Xinqiao de Beijing a annoncé publiquement que son cabinet avait été contraint par les autorités à le licencier. Si à l'expiration du délai de six mois, il n'est pas recruté ou inscrit dans un autre cabinet, sa licence d'exercice professionnel devait être automatiquement annulée.

Zhang Kai a défendu un certain nombre d'églises de la région de Wenzhou lors de la campagne visant à démolir les croix de 2014 à 2015. Le 25 août 2015, Zhang et deux assistants ont été emmenés par la police alors qu'ils se trouvaient à l'église Xialing à Wenzhou et, deux jours plus tard, placé sous «surveillance résidentielle dans un lieu désigné» soupçonné d'«organiser une foule pour troubler l'ordre public» et «voler, espionner, acheter et fournir illégalement des secrets d'État et des renseignements à étrangers». Zhang a été libéré sous caution en mars 2016, après quoi il a été ramené de force dans sa ville natale, en Mongolie intérieure. En mars 2017, sa libération conditionnelle a été prolongée d'un an.

CHINE – 26 avril 2018

Cheng Hai et Lin Qilei

Interrogés comme « témoins » contre leurs clients après avoir été empêchés de rencontrer Weng Quanzhang en prison



Le 5 février 2018, le Bureau de la justice de Beijing a annulé la licence du cabinet d'avocats Wutian de Cheng Hai, à Beijing, au motif qu'il «avait refusé de participer à l'évaluation annuelle de 2017.» Cheng Hai, 64 ans, devait trouver un autre cabinet d'avocats avant le 5 août, à peine de voir sa licence d'avocat automatiquement annulée.

Il a envoyé le 5 août la preuve d'emploi signée le 30 juillet, avec le cabinet Liangzhi de Beijing au Bureau de la justice de Pékin via EMS. Elle lui a été retournée et le Bureau de la justice de Beijing a décidé le 9 août, de révoquer la licence de Cheng Hai.

Après avoir été empêché malgré de nombreuses tentatives de rendre visite à leur client Wang Quanzhang, au centre de détention n° 1 de Tianjin, la police a mis en œuvre une procédure désormais usuelle qui consiste à qualifier de témoins tout avocat librement choisi par un accusé ou sa famille.

En avril 2018, la police de Tianjin s'est rendue dans la ville de Kunming, dans le sud-ouest du pays, afin d'interroger. Lin Qilei, en tant que "témoin" et de justifier le refus d'accès à son client. Lin Qilei a déclaré qu'il avait refusé de coopérer. "Comment les avocats de la défense peuvent-ils témoigner?" a-t-il déclaré. Cheng Hai, a également déclaré que la police de Tianjin s'était déplacée à son domicile à Hefei, dans la province d'Anhui, pour tenter de l'interroger.

**Cette page ne fait pas partie de la
communication publique**

CHINE – 6 juin 2018

Wen Donghai

Licence d'avocat annulée par le bureau de la Justice du Hunan



Wen Donghai, avocat à Changsha, dans le Hunan, a été informé le 10 mai 2018 que le bureau de la Justice de la province du Hunan envisageait d'annuler sa licence d'avocat et a été informé qu'il avait le droit de demander une audience. Les auditions de cette nature ne sont que des formalités qui sont principalement conçues pour couvrir ce qui est essentiellement une punition politique.

Le 6 juin 2018, le bureau de la justice du Hunan a notifié à Wen Donghai la révocation de sa licence d'avocat, alléguant que son « comportement judiciaire désordonné » avait entraîné « des effets préjudiciables sur la société ». Le 30 octobre 2017, le bureau judiciaire de Changsha avait envoyé une « notification » à Wen, l'informant qu'il avait fait l'objet d'une enquête pour « soupçon d'avoir perturbé l'ordonnance du tribunal et les activités normales du procès » et serait passible de sanctions administratives.

Wen Donghai a été le premier avocat à braver l'atmosphère de terreur de la « répression 709 » et à agir en tant qu'avocat de Wang Yu.

CHINE – 6 juin 2018

Yang Jinzhu

Licence révoquée par le bureau de la Justice du Hunan



Yang Jinzhu, avocat à Changsha, a reçu le 14 mai, une notification de quatre pages du bureau de la justice de la province du Hunan l'informant de sa future radiation du barreau pour « utilisation d'un langage malveillant pour diffamer autrui, ainsi que pour « présomptions de menaces à la sécurité nationale, utilisation de méthodes inappropriées pour influencer le traitement des affaires, perturbation de l'organisation du tribunal ».

La première accusation fait référence à un article publié sur WeChat intitulé « L'avocat Yang Jinzhu emm...furieusement les 18 générations d'ancêtres du système judiciaire chinois », où il déclarait : « *Ce gouvernement ignore la loi. Le pouvoir judiciaire ignore la loi. Et quand ils voient des avocats qui défendent les droits de la personne, ils vous mettent de côté, vous ligotent, vous attachent les mains et les pieds - voilà, en ce moment, le système judiciaire de la Chine!* ». Le 6 juin, le bureau de la Justice du Hunan lui a notifié la révocation de sa licence d'avocat.

Yang Jinzhu surnommé "la vigilance du droit sous un masque", a été l'avocat du directeur du cabinet Fengrui, Zhou Shifeng. Il est connu pour son intervention dans l'affaire de l'incendie criminel de Hangzhou.

Ont vu leur licence révoquée en 2018 : En janvier, Sui Muqing et Yu Wensheng ; en février, Zhou Shifeng ; en avril, Xie Yanyi, Li Heping, et Li Chunfu ; en mai, Huang Simin, Wen Donghai, Yang Jinzhu et Qin Yongpei ; en août, Cheng Hai ; en octobre, Chen Keyun et en décembre, Liu Zhengqing.

CHINE – 16 mai 2018

Xie Yanyi

Victime de violences par la police lors de sa comparution dans la procédure de révocation de sa licence.



Le 4 mai, la Beijing Lawyers 'Association a informé le défenseur des droits de l'homme qu'une audience aurait lieu le 16 mai pour statuer sur la révocation de sa licence d'avocat en raison des violations non précisées qu'il aurait commises à l'occasion de sa défense de Sun Qian, un citoyen sino-canadien, adepte de Falun Gong. Le 13 mai, Xie Yanyi a demandé que l'audience soit reportée au motif qu'il n'avait pas eu suffisamment accès à la preuve utilisée pour étayer les allégations du gouvernement. Sa demande a été refusée. Le 16 mai 2018, Xie Yanyi a dû comparaître devant la Beijing Lawyers 'Association. À l'entrée de la Beijing Lawyers 'Association (BLA), un journaliste accompagnant Xie Yanyi a été arrêté et sa pièce d'identité a été confisquée par la police. Lorsque les policiers ont refusé de remettre le document, Xie Yanyi a voulu faire restituer la carte d'identité, et il a été saisi à la gorge par un policier, qu'il a blessé et a déchiré sa chemise. Les agents l'ont ensuite amené dans cet état à l'audience pour voir statuer sur sa radiation du barreau.

Selon les associés de Xie Yanyi, qui avaient assisté à l'audience, Xie Yanyi et son épouse ont été emmenés par la police et ont été détenus pendant plusieurs heures. Bien avant l'audience, en avril 2018, Xie Yanyi, à l'instar de Li Chungfu, avait constaté que sa licence d'avocat comportait la mention «néant» sur le site Web du Bureau de la justice de Beijing.

CHINE – 25 décembre 2018

Liu Zhengqing

Radié pour « mise en danger la sécurité de l'État » peu avant le procès de son client



Liu Zhengqing, avocat des défenseurs des droits de la province du Sichuan, a été informé, le 18 octobre 2018, des poursuites engagées à son encontre par le bureau de la justice du Guangzhou, où il réside. Il a été accusé d'avoir enfreint la réglementation du centre de détention de Mianyang, le 30 juillet 2018 lors d'une visite à son client, le militant des droits de l'homme, Huang Qi, détenu à la prison de Mianyang sur des accusations douteuses de «divulgaration de secrets d'État». L'ouverture d'une enquête a pour but de l'obliger à cesser de défendre son client.

Liu Zhengqing avait été choisi pour remplacer Sui Muqing, radié en janvier 2019. À la veille du procès de Huang Qi, le 25 décembre 2018, le Bureau de la justice du Guangdong a radié Liu Zhengqing au motif qu'il mettrait « en danger la sécurité de l'État ». Le 14 janvier 2019, Huang Qi a dû comparaître son défenseur à son procès devant le tribunal intermédiaire de Mianyang.

**Cette page ne fait pas partie de la
communication publique**

**Cette page ne fait pas partie de la
communication publique**